



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14193232

TRIBUNAL DE COMMERCE

Quai d'Arona, 4

4500 HUY
Greffe

13 OCT. 2014

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0441.163.423

Dénomination

(en entier) : **Confiture l'Ardennaise**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Route de Marche 2 4190 Ferrières-Xhoris

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : RÉDUCTION DE CAPITAL – MODIFICATION DES STATUTS – POUVOIRS

Il apparaît d'un procès-verbal fait par le notaire Fevery Fabienne à Gent, en date de neuf Octobre deux mille quatorze, que les actionnaires de la société anonyme "Confiture l'Ardennaise", se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et que l'assemblée a pris les décisions suivantes

1. RÉDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de six cent mille euros pour le ramener de sept cent mille euros à cent mille euros sans annulation de titres, par le remboursement aux actionnaires en proportion de leur participation.

Ce remboursement s'opérera par prélèvement sur le capital libéré

L'assemblée décide et requière le notaire soussigné, d'acter que la réduction du capital est réalisée et que le capital est ainsi effectivement porté à 100.000,00 €

2. MODIFICATION DES ARTICLES DES STATUTS

L'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

Article 5, cet article est remplacé par le texte suivant:

"Le capital social, fixé à cent mille euro (100.000,00 €), est représenté par deux mille huit cent vingt-trois (2.823) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/deux mille huit cent vingt-troisième du capital social (1/2.823e), toutes entièrement libérées."

3. APPROBATION DES STATUTS COORDONNÉES**4. POUVOIRS****POUR EXTRAIT ANALYTIQUE**

l'expédition du procès-verbal avec la déclaration V.A.U.L.T. et la déclaration BOMER, avec des statuts coordonnés.

notaire FEVERY Fabienne